



## Eclairage diurne

### Feux de croisement avec lumière atténuée

L'éclairage diurne est un thème on ne peut plus actuel et il est même devenu, entre-temps, obligatoire dans de nombreux pays européens. Mais conduire en permanence avec les feux de croisement allumés a aussi des inconvénients:

- Augmentation de la consommation de carburant, car tous les projecteurs et tous les feux sont allumés en permanence.
- Les lampes doivent être remplacées plus souvent.
- En plus des coûts de matériel, le montant des frais de remplacement des lampes à l'atelier n'est pas négligeable.
- L'effet de signalisation des feux de croisement est moindre que celui des feux diurnes spécifiques (voir fig. 1).



Fig. 1

Il existe bien sûr sur le marché de la rechange des systèmes électroniques qui permettent d'allumer uniquement les feux de croisement (voir fig. 2).



Fig. 2

Par ailleurs, ces feux de croisement sont encore atténués, et selon un constructeur, d'environ 50 %. Cela signifie aussi que le flux lumineux (intensité lumineuse totale dispensée par une source lumineuse) est si réduit qu'il se situe en dessous de la valeur minimale prescrite. Et ceci est interdit par le législateur.

**Motif: Un projecteur est homologué pour sa forme, son moyen d'éclairage et sa fonction.**

Cela veut dire que l'éclairage diurne qui est généré par l'électronique présente une fonction d'éclairage supplémentaire qui n'est pas prise en compte lors de l'homologation. Le projecteur perd ainsi son homologation.